



Emilie Michel

Formation des professionnels
de l'enfance

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'Emilie Michel et de son client dans le cadre de ses formations. Toute prestation accomplie par Emilie Michel implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Emilie Michel s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les formations réservées aux prix indiqués lors de la signature du devis.¹

Clause n° 3 : Inscription

L'inscription à une formation est effective lors de la signature du devis ou de la convention.

Clause n° 4 : Annulation - remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse emilie.michel@enfants-parents-epanouis.fr reçu au plus tard vingt [20] jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de vingt [20] jours et au moins quinze [15] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation (ou du premier module pour un cycle), Emilie Michel facture 50% des frais de stage à titre d'indemnités. En deçà de quinze [15] jours, Emilie Michel facture 100% des frais de stage à titre d'indemnités.

Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire ;

Pour un cycle de formation composé de plusieurs modules, l'acheteur devra payer à chaque fin de module la part correspondant à ce module (coût pédagogique et frais annexes)

Pour une formation sur un seul temps, l'acheteur devra payer le montant intégral de la facture à l'issue de la formation, dans un délai maximum de 30 jours.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations, l'acheteur doit verser à Emilie Michel une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Emilie Michel.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de Emilie Michel ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Responsabilités - indemnités

L'employeur s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Emilie Michel ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Emilie Michel pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Emilie Michel ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Clause n° 10 : Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations Emilie Michel ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Emilie Michel.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Niort.

Fait à Niort, le 9/09/2019

(signature du client)

 **Emilie Michel**
Tél : 06 80 31 09 94
296 Av. Maréchal Leclerc
79000 NIORT
Siret : 825 401 482 00039

Emilie Michel - Formation des professionnels de l'enfance
296 avenue du Maréchal Leclerc Niort
Tel : 06.80.31.09.94 Email : emilie.michel@enfants-parents-epanouis.fr
Siret : 82540148200039 - N° de déclaration d'activité : 75790125979